



## Retenue sur depot garantie

Par **PORCHER**, le **11/08/2008** à **18:40**

Bonjour,

Nous étions locataires d'une maison. L'agence a retenu 600 euros sur notre dépôt de garantie pour la taille des haies. Notre départ date du 31.03.08 et l'agence n'a toujours pas fourni la facture. Est-ce illégal de retenir de l'argent sans fournir la facture? si oui, quels recours avons-nous?

Je vous remercie.

Par **domi**, le **11/08/2008** à **19:17**

Envoyez une LRAR à l'agence en la mettant en demeure de fournir le justificatif de dépense  
.Domi